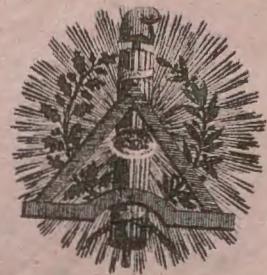


564 - 366

CHANSONS RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



СВЯТОЕ ПИСАНИЕ
БИБЛЕЙСКОЕ ПОСЛАНИЕ
ДЛЯ СЛУХА

СВЯТОЕ ПИСАНИЕ
БИБЛЕЙСКОЕ ПОСЛАНИЕ



cote 364

LE VIEILLARD REPUBLICAIN

Par le Citoyen Bauchet la Borde
et presente au Cit Mailhard
Chez FRERE Passage du Saumon

80

A mon âge, l'on s'en-dort
mal-gré les al-lar-mes; mais, le
tems est le plus fort, il est
plein de char-mes pour les é-lé-
-ves de Mars chéri-sant les E-ten-
-dars de la Ré-publiques, ô gué!
de la Ré-pu-bli-que.

2,

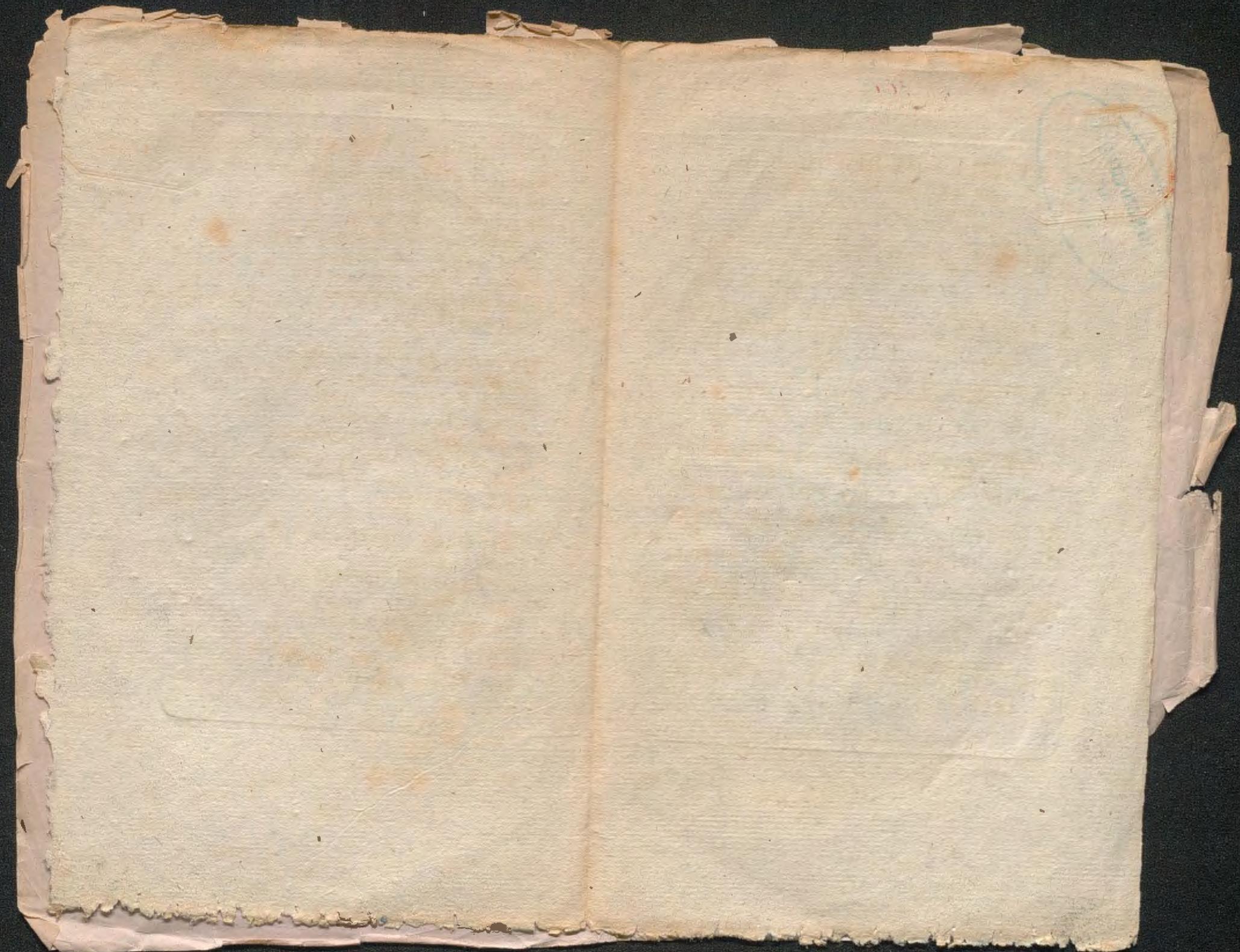
Pourquoi n'ai-je plus vingt-ans!
Je suivrais Bellonne;
Je volerais au printemps,
Sans qu'on me l'ordonne,
Faire face, en bon Soldat,
A tous rois qui n'aiment pas
Notre République, ô gué!
Notre République,

3,

Vous autres braves guerriers,
Combattez sans cesse;
Pour déffendre ses foyers,
Toujours l'on s'empresse;
Et pour un minois fripon,
L'on sert gaiement le Canon,
De la République, ô gué!
De la République.

4,

Nous vaudrons le flacon
A près la tempête;
Près de son joli tendron,
Souvent tête à tête,
L'on verra Républicain,
Hussard aussi Fantassin
Fiers de leur victoire ô gué!
Fiers de leur victoire.





Côte 365

LES VOEUX ACCOMPLIS

Ou la Felicité des vrais Republicains,
Air de la fête des bonnes gens
Chez Frere passage du saumon

92

En ce jour l'allé-gres-se ré-u--
nit tous les Fran-cais, l'a-mi-tié,
la ten-dres-se, vont cou-ronner
leurs suc-cés, la fé-li-ei-té par--
faite en-ai-vrant la Na-ti-on,
pré-parre en tous lieux la
fêt-te de la Cons-ti-tu-ti--
on. pré-parre en tous lieux la
fêt-te de la Cons-ti-tu-ti--on.

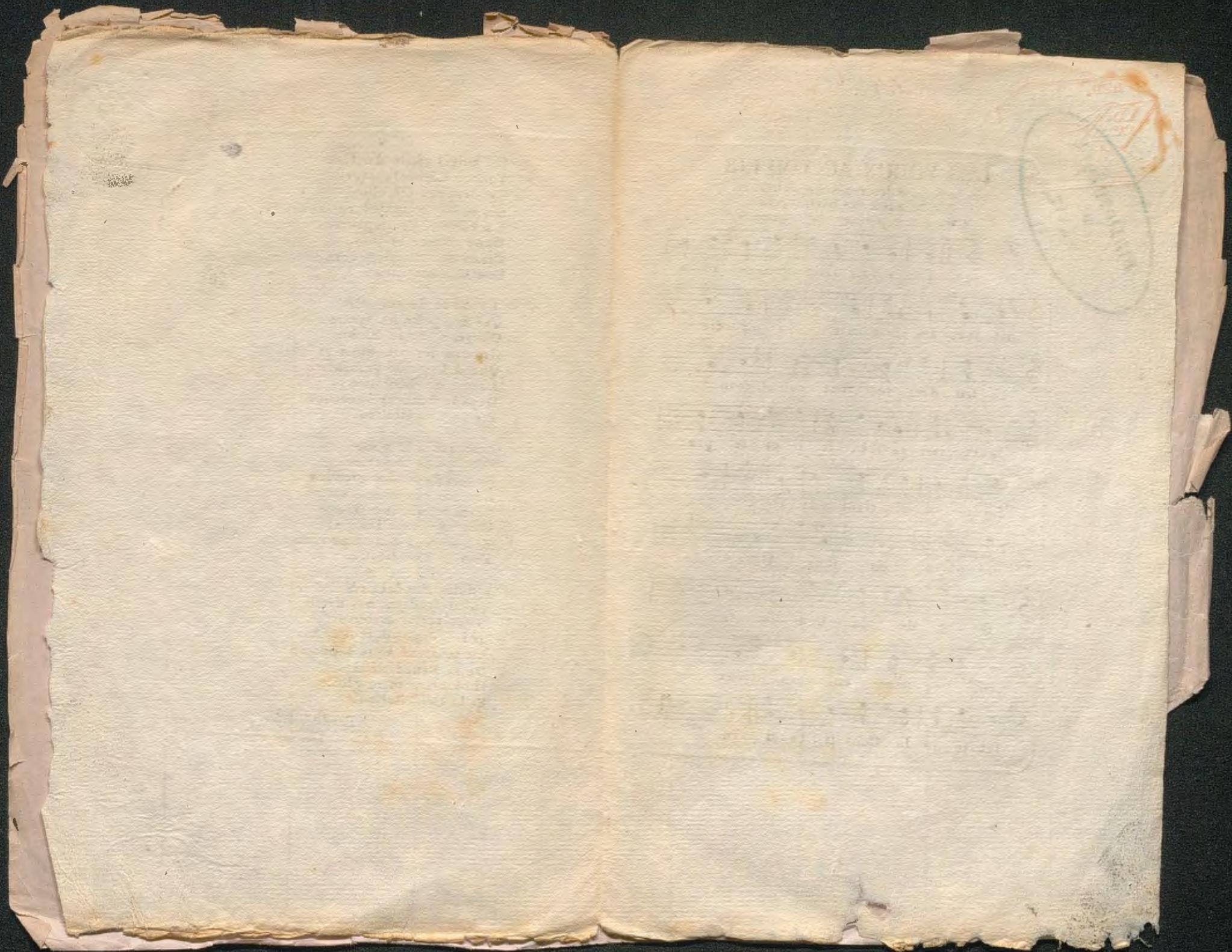
2.
Ce Soleil vient déclore
Pour éclairer l'univers,
Le drapeau tricolore
Surmonte enfin les revers,
La Liberté triomphante
D'une infame faction,
Parmi ses complots enfante
Une Constitution,

3.
A l'ombre de cet arbre
Qui fait palir les tyrans,
Citoyens, sur le Marbre,
Gravons des faits aussi grands;
Quand L'égalité prononce
L'arrêt de l'ambition,
Déjà le bonheur s'annonce
Par la Constitution.

4.
Accourez à la ronde
Peuple des Départemens,
Envain la foudre gronde
Lorsque vos embrassemens
De la république entière
Prouvent encor l'union,
Et les voeux d'une ame altiere
Pour la Constitution

5.
Fidèles Mandataires
Qui défendites nos droits,
À vos vertus austères
Si le Peuple doit ses Loix,
En couvrant votre mémoire
De sa Bénédiction,
Il chantera votre gloire
Et la Constitution.

Par le Citoyen Pierre Colau



BIBLIOTHÈQUE
DU
MUSÉE

Côte 360

LES VOLONTAIRES EN GAITÉ

À LA BATAILLE DE FLEURUS.

Paroles de FÉLIX NOGARET,

Musique de GIROUST.

CHÉZ FRÈRE Passage du Saumon Rue Montmartre,
(Le Général)

217

Lestement, Soldats, sol-dats, vous di-ne-rez de-main: il
faut à se bien battre aujour-d'hui se re-sou-dre. Bruns-
vik montre, à son air hautain, qu'à cette heure où jamais il
nous en faut dé-cou-dre, Entendez vous? pa-ta-pon, pon.
pon. pon pon pon pon pon ai-mez vous la musi-que des O-
bus, du mousqueton, de la bombe et du ca-non pa-ta-pon pon
pon pon pon pon de la bombe et du canon ^{coupé court} de la
bombe et du ca-non de la bombe et du ca-non?
Les
Soldats. Et qui sans doute: et bon, bon, bon! bon
bon bon bon bon! nous aimons la mu-si-que des O-
bus, du mousqueton, de la bombe et du ca-non. bon bon bon

bon bon bon bon bon! de la bombe et du ca-non ^{coupé court} de la
bombe et du ca-non de la bombe et du ca-non.
Le Peuple Vi-ve la Ré-pu-bli-que.

2
Voici (bis) venir les plats Georgetts,
Ces doux capitulans, troupe lâche et cruelle!

Voici les roides Guillaumets
Machine à feu roulant qui n'eut pas de modele.
Entendez vous? patapon, pon, pon, pon,

Des obus, &c.

(Les Soldats)

Et oui sans doute; &c.

3,
Voici (bis) les hulans éfflanqués,
Et des gros holandaïs la masse impénétrable!

Voici des piteux émigrés
Le fameux bataillon: Royal-infatigable!

Entendez vous, &c.

(Les Soldats.)

Et oui sans doute; &c.

4,
Voici (bis) les dévots Palatins,
Et des Cercles rompus l'ensemble formidable!

Voici des Recolets, voici des Capucins;
Voici tout l'empire du Diable!

Entendez vous? &c.

(Les Soldats)

Et oui sans doute, &c.

FIN,

(Propriété de l'Éditeur d'après le Décret de la
Convention-Nationale du 19 Juillet 1793.)

